

Groupe de travail sur la transparence et l'établissement de rapports

**Liste de questions indicatives pour la réunion du
7 mars 2018
(annexe au document introductif)**

I. Respect des obligations en matière d'établissement de rapports obligatoires

A. Échange autour des leçons apprises/identification des domaines communs de difficultés rencontrées dans la soumission du rapport annuel et des rapports initiaux (voir paragraphe 5 du document introductif)

i. *Obligation d'établissement de rapport annuel*

1. Identifiez-vous clairement les informations sur les exportations et les importations qui sont requises pour le rapport annuel ?
2. Rencontrez-vous des difficultés à recueillir les informations requises pour le rapport annuel, p. ex. concernant la conservation des données pour l'établissement de rapports ; (contenu, responsabilités, format, contribution des opérateurs économiques) ou concernant la disponibilité des bases de données électroniques ? Si oui, veuillez expliquer.
3. Avez-vous des difficultés à traiter les informations collectées pour le rapport annuel ?
4. Avez-vous des difficultés à soumettre un rapport annuel à cause de problèmes de capacité (p. ex., un manque de personnel ou d'autres ressources) ? Si oui, décrivez ces problèmes auxquels vous faites face.
5. Si plus d'un organisme est impliqué, avez-vous des difficultés concernant la répartition des tâches entre les autorités et la coordination (« coopération interinstitutions ») ?
6. Rencontrez-vous d'autres difficultés à soumettre le rapport annuel sur les exportations et les importations ?
7. Rencontrez-vous des difficultés et des problèmes différents ou similaires quand il s'agit du rapport annuel sur les exportations et le rapport annuel sur les importations ? (si différent, veuillez préciser)
8. Avez-vous développé de bonnes pratiques que vous pourriez partager avec d'autres États Parties, comme un document sur les procédures nationales ?

ii. *Obligation d'établissement de rapport initial*

9. En tant qu'État Partie, avez-vous des difficultés concernant l'obligation en matière d'établissement de rapport initial obligatoire ?
10. Au cas où vous auriez pris de nouvelles mesures pour mettre en œuvre le Traité après avoir soumis votre rapport initial, avez-vous soumis un rapport mis à jour au secrétariat du TCA ?
11. Le fait de vous conformer à l'obligation d'établissement de rapport initial obligatoire a-t-il été utile pour identifier les problèmes qui demandent une aide pour la mise en œuvre ?

B. Document d'orientation de type « FAQ » sur l'obligation d'établissement de rapport annuel

12. Connaissez-vous le document « Établissement de rapports concernant les exportations et les importations autorisées ou réelles d'armes classiques : Questions et réponses » et l'utilisez-vous lors de la préparation de votre rapport annuel obligatoire ?
13. Avez-vous des propositions de modifications ou des questions supplémentaires (voir le paragraphe 6 du document introductif) ?
14. Utilisez-vous d'autres documents d'orientation lors de la préparation de votre rapport annuel obligatoire, p. ex. des documents qui s'appliquent aux obligations d'établissement de rapports sur d'autres instruments multilatéraux relatifs aux armes classiques ?
15. Quels conseils supplémentaires seraient utiles pour vous aider à préparer et à soumettre votre rapport annuel ?
16. Un document d'orientation de type « FAQ » similaire sur l'obligation d'établissement de rapport initial serait-il utile ?

C. Discussion sur les problèmes potentiels liés à l'établissement de rapports à aborder lors du WGTR (voir le paragraphe 6 du document introductif)

iii. *Conservation des données*

17. À votre avis, serait-il utile de discuter de la conservation des données, prévue à l'article 12 du Traité, lors du WGTR comme moyen de soutenir la compilation des données du rapport annuel ?
18. À votre avis, serait-il utile de discuter du rôle (potentiel) de la conservation des données par les opérateurs économiques (p. ex. les exportateurs) en tant que moyen de soutenir la compilation des données du rapport annuel ?

iv. *Catégorisation des éléments*

19. Selon vous, la catégorisation des éléments dans les catégories d'armes conventionnelles visées à l'article 2, paragraphe 1, cause-t-elle des difficultés ?
20. Pouvez-vous partager votre approche/expérience sur la catégorisation des éléments dans la bonne catégorie ? Utilisez-vous les conseils contenus dans le livret d'informations de l'UNROCA ?
21. Est-il utile/envisageable d'aborder cette question dans le contexte du cadre du TCA (p. ex. dans le document d'orientation Questions et réponses) ?
22. Avez-vous une proposition sur la manière d'aborder cela dans le contexte du cadre du TCA ?

v. *Classification douanière des armes conventionnelles*

23. Selon vous, la classification douanière actuelle des armes conventionnelles visée à l'article 2 (1) entrave-t-elle le respect des obligations de contrôle et d'établissement de rapports du TCA ?

vi. *Autres ?*

24. D'après votre expérience nationale, y a-t-il d'autres problèmes liés aux obligations d'établissement de rapports obligatoires qui doivent être abordés lors du WGTR ?

II. Faciliter l'échange d'informations par des moyens organisationnels

i. *Général*

25. Estimez-vous que la CSP et le WGETI soient des forums appropriés aux échanges d'informations entre les États Parties sur les problèmes liés à la mise en œuvre (par lesquels le WGTR fournit avant tout aux États Parties les outils nécessaires pour rendre cet échange d'informations significatif et efficace ; voir paragraphe 10 du document introductif) ?

26. Est-ce que l'échange d'informations au cours du WGETI en vous basant sur une liste de questions indicatives est un format adéquat pour échanger des informations sur le « niveau politique », c'est-à-dire où tous les États Parties échangent des informations avec tous les autres États Parties sous la forme de rapports sur leurs politiques, leurs activités ou leurs leçons apprises (voir paragraphes 11 et 13 du document introductif) ?

27. Si oui, quelles sont vos propositions concrètes pour de tels mécanismes ?

28. Le WGTR devrait-il discuter (davantage) des processus ou des formats particuliers d'échange d'informations relatives au « niveau opérationnel » (voir le paragraphe 11 du document introductif), c'est-à-dire lorsque les États Parties impliqués dans un ou plusieurs transferts particuliers échangent des informations sur ces transferts particuliers ?

ii. *Mécanismes de suivi*

29. Le WGTR devrait-il examiner les mécanismes de suivi des rapports initiaux et annuels des États Parties en tant que processus visant à faciliter l'échange d'informations sur les problèmes liés à la mise en œuvre, voir le paragraphe 20 du document introductif ?

30. Si oui, quelles sont vos propositions concrètes concernant le format de ce(s) mécanisme(s) et d'autres sujets connexes (p. ex., qui dirige ces processus, qui peut participer, comment sont gérées les informations, la forme des résultats et leur accessibilité) ?

31. Que pensez-vous du mécanisme de « rétroaction technique facultative » présenté au paragraphe 20 du document introductif ?

32. Que pensez-vous du mécanisme d'« identification des tendances générales » présenté au paragraphe 20 du document introductif ?

iii. Mesures de détournement et de lutte contre le détournement

33. Dans le cadre du processus préparatoire de la CEP4, le WGTR devrait-il se concentrer essentiellement sur l'échange d'informations et l'établissement de rapports sur les mesures de détournement et de lutte contre le détournement (voir paragraphes 14-19) ?

34. Un modèle, tel que le [modèle d'établissement de rapports sur le détournement proposé par l'Argentine](#), constitue-t-il l'approche la plus utile et la plus efficace pour encourager l'échange d'informations et l'établissement de rapports sur les mesures de détournement et de lutte contre le détournement (voir le paragraphe 16 du document introductif) ? Si oui, que pensez-vous de cette proposition ?

35. Si ce n'est pas le cas, avez-vous d'autres propositions qui pourraient faciliter l'échange d'informations et l'établissement de rapports sur le détournement et la lutte contre le détournement ?

36. Le sujet d'établissement de rapports et d'échange d'informations sur les mesures de détournement et de lutte contre le détournement devrait-il être explicitement inscrit à l'ordre du jour de la CEP (dans le cadre de la mise en œuvre du Traité, voir le paragraphe 19 du document introductif) ?

iv. Autres

37. Que pensez-vous de la proposition d'ordre du jour fixe présentée au paragraphe 22 du document introductif ?

III. Plate-forme TI du secrétariat du TCA

38. **En considérant que la fonctionnalité d'établissement de rapports en ligne est en cours de développement**, pouvez-vous partager vos suggestions ou vos priorités concernant cette fonctionnalité qui vous permettra de vous conformer à l'obligation d'établissement de rapport annuel visée à l'article 13 (3) du Traité, en tant qu'instrument permettant d'exploiter les informations introduites afin de faciliter une analyse ultérieure et un suivi (voir le paragraphe 25 du document introductif) ?

39. Que pensez-vous de la nomination d'un groupe consultatif de participants au WGTR pour soutenir le secrétariat du TCA dans le développement de la plate-forme informatique (voir le paragraphe 25 du document introductif) ?

40. Que pensez-vous d'inviter les fonctionnaires de l'UNODA ou de l'OSCE à partager leurs expériences en matière d'établissement de rapports en ligne lors d'une réunion du WGTR (ce qui pourrait également conduire à identifier des synergies, voir le paragraphe 25 du document introductif) ?

41. Que pensez-vous de l'attrait et de la possibilité de disposer également d'une fonctionnalité d'établissement de rapports en ligne pour vous conformer à l'obligation d'établissement de rapport initial, visée à l'article 13 (1) du Traité ?

42. Que pensez-vous de la proposition faite au paragraphe 27 du document introductif de diffuser en direct les séances ouvertes de toutes les réunions des groupes de travail ainsi que de la CEP sur le site Web du TCA ?
43. Avez-vous d'autres propositions concernant l'utilisation de la plate-forme informatique dans le but d'améliorer la transparence ou de soutenir l'établissement de rapports obligatoires ?

IV. Exploitation des informations générées par les rapports obligatoires

44. L'exploitation des informations générées dans les rapports initiaux et annuels est-elle souhaitable et réalisable et, dans l'affirmative, de quelle manière est-elle la mieux réalisée (voir également la question 28 et le paragraphe 28 du document introductif) ?
45. Que pensez-vous du regroupement des informations contenues dans les rapports annuels en un seul rapport général et de la cartographie des importations et des exportations (« flux d'armes ») afin de soutenir les évaluations des risques (voir le paragraphe 29 du document introductif) ?
46. Que pensez-vous d'exploiter le contenu des rapports initiaux au moyen d'une approche matricielle structurée (voir le paragraphe 31 du document introductif) ?
47. Comment le travail de la société civile sur l'exploitation des informations issues des rapports initiaux et annuels du TCA peut-il être intégré dans les activités du WGTR et du WGETI (voir le paragraphe 30 du document introductif) ?